



Demande d'adhésion 2026
à renvoyer (conserver une copie)

**au Syndicat des Forestiers Privés
de Loire-Atlantique**

Nom, prénom

Adresse.....

CP - Ville

Tél.

E-mail.....

Déclaration des surfaces pour l'assurance XLB PACIFICA et
l'assiette de la cotisation. Remplir une ligne par commune.

Commune(s) surfaces boisées
y compris les étangs jusqu'à 1 ha **ha**

Total surfaces boisées :

Commune(s) surfaces agricoles **ha**

Total surfaces agricoles :

**Syndicat des Forestiers Privés
de Loire-Atlantique**

36 avenue de la Bouvardière 44800 SAINT-HERBLAIN

Tél. 02 40 76 84 35 / loire-atlantique@fransylva.fr



Déclaration des surfaces forestières

- **Forfait**..... 35,00 €
- **Cotisation surfaces boisées** ⁽¹⁾
 - de 0 à 100 ha.....ha x 1,10 € =
 - de 101 à 500 ha.....ha x 1,05 € =
 - + de 500 haha x 1,00 € =
- **Cotisation terres agricoles attenantes** ⁽²⁾
 -x 0,70 € =

Ces tarifs intègrent l'assurance RC à hauteur de 0,45€/ha et un forfait de 10€.
- **Assurance responsabilité civile étangs, mares** ⁽³⁾

Nombre d'étangs :

 - de 1,01 à 10,00 ha.....x 47 € =
 - de 10,01 à 15,00 ha.....x 94 € =
 - de 15,01 à 20,00 hax 141 € =
 - de 20,01 à 25,00 hax 210 € =
- **Assurance responsabilité civile annexes immobilières** ⁽⁴⁾

inférieures à 100 m² et situées sur le domaine forestier..... inclus dans le forfait entre 100 et 300 m²x 24,00 € =
 carrière < à 10 hax 24,00 € =
- **Recours sur clôture** (forfait TTC)
 - de 0 à 500 m linéaires 24 €
 - de 500,01 à 2000 m linéaires..... 48 €
 - de 2000,01 à 5000 m linéaires..... 98 €
 - supérieure à 5000,01 m linéaires 200 €
- **Total à payer** €
- **Par chèque à l'ordre du SFPLA ou par virement**
- **IBAN : FR76 1470 6001 1700 0647 5600 086**
- **BIC : AGRIFRPP847**

Notice d'adhésion

Nous vous rappelons que votre adhésion à notre Syndicat présente l'avantage **d'inclure une assurance responsabilité civile**, par XLB PACIFICA, pour tous les hectares déclarés⁽¹⁾.

Il vous est également possible de souscrire une assurance pour les haies et bocages de terres agricoles attenantes à vos boisements⁽²⁾. Vos étangs à vocation non commerciale peuvent être couverts en responsabilité civile selon le barème ci-contre⁽³⁾. Il en est de même concernant vos annexes immobilières ⁽⁴⁾.

Dans le but d'éviter tout litige, en cas de sinistre, XLB PACIFICA vous demande de bien vouloir répartir les hectares déclarés entre les différentes communes où ils se situent et de fournir le relevé des parcelles cadastrales. Nous vous remercions de renvoyer, dans les meilleurs délais, la demande d'adhésion annexée accompagnée de votre virement ou chèque libellé à l'ordre du **Syndicat des Forestiers Privés de Loire-Atlantique**.



Forestiers Privés de Loire-Atlantique



